

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 9*

Séance du 1^{er} mars 2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le premier mars à vingt heures trente

Date de la convocation : 22/02/2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : Laurent BERNAT, Patrick CADENET, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Vivien GUIRAUD, Bernard LAFFOND, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Naudy ROUX

Absent(s) (es) excusé (s) (es) : Elodie ALINAT, Adeline BOUDOU-THERON, Philippe DOMENGE, Sandrine FAVRE, Nathalie RICARD, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Viviane RAMONDENC

Objet de la délibération n°02-2019

Aménagement vieille église (Foyer Magali) – Contrat Commune/Primagaz

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la vieille église (Foyer Magali) sont en cours de réalisation. Il précise que le chauffage sera produit par l'intermédiaire d'appareils muraux à gaz type radiants pour la grande salle.

Monsieur le Maire communique à chaque conseiller municipal la proposition de contrat émise par la Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ pour l'approvisionnement en énergie propane du bâtiment suivant les conditions suivantes :

- prix de la Tonne : 890 E HT / Abonnement
- consommation annuelle globale estimée : 5 Tonnes
- Durée du contrat : 5 ans à compter de la date de signature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la proposition de la Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Compagnie de Gaz et de Pétrole PRIMAGAZ

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

